



364ème séance plénière

FSC Journal No 370, point 3 de l'ordre du jour

DECISION No 13/02
ORDRE DU JOUR, MODALITES ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE
LA TROISIEME CONFERENCE DE SUIVI SUR LE CODE DE
CONDUITE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES
DE LA SECURITE

Vienne, 23 - 24 septembre 2002

1. Contexte

Conformément à la Décision No 3/02 du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), la troisième Conférence de suivi sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité se tiendra les 23 et 24 septembre 2002 à Vienne.

Le Code de conduite, adopté en 1994 en tant que Décision No IV du Sommet de Budapest, constitue l'un des principaux documents de l'OSCE définissant des normes et des règles dans le domaine de la sécurité politico-militaire. De par son caractère global et sa structure intégrée qui consacre des normes et des principes visant, notamment, à promouvoir un comportement responsable et coopératif dans le domaine de la sécurité, le Code de conduite continue à contribuer de manière significative à la stabilité et à la sécurité dans tout l'espace de l'OSCE.

L'échange régulier d'informations instauré entre les Etats participants par la Décision No 4/98 du Forum constitue un élément opérationnel important contribuant à la mise en oeuvre effective du Code de conduite. Par sa Décision No 7/02, le Forum a décidé de charger le Centre de prévention des conflits (CPC) d'élaborer une étude d'ensemble des informations échangées en réponse au questionnaire sur le Code de conduite. L'étude d'ensemble sera distribuée aux Etats participants deux semaines avant la troisième Conférence de suivi.

Par ailleurs, le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme, adopté en décembre 2001, a mis particulièrement l'accent sur l'importance du Code de conduite pour la lutte contre le terrorisme, ce qu'a également confirmé la « Feuille de route » du Forum adoptée en mars 2002 en vue de mener à bien les tâches pertinentes prévues en vertu du Plan d'action de Bucarest (FSC.DEC/5/02). Le Plan d'action de Bucarest et la « Feuille de route » du Forum se réfèrent tous deux à la troisième Conférence de suivi comme étant un événement

clef qui pourrait renforcer encore l'application du Code de conduite pour lutter contre le terrorisme.

2. Objectifs

La Conférence a pour objectifs :

- D'examiner et d'évaluer l'application du Code de conduite afin d'en confirmer l'importance toujours aussi grande dans l'espace de l'OSCE ;
- D'examiner et d'évaluer les réponses à l'échange d'informations au titre du questionnaire sur le Code de conduite ;
- D'étudier des suggestions concrètes visant à renforcer l'efficacité du Code de conduite et à en améliorer l'application ;
- D'examiner la contribution du Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme.

3. Projet d'ordre du jour

Séance plénière d'ouverture

- Allocution d'ouverture de la Présidence de la Conférence
- Déclaration d'un Représentant du Président en exercice
- Déclaration du Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC)
- Déclarations générales

Séance de travail I : Examen de l'échange d'informations et évaluation de l'application globale

- Exposé du Représentant du CPC sur l'étude d'ensemble des informations échangées le 15 avril 2002 en réponse au questionnaire sur le Code de conduite
- Discussion sur les résultats de l'échange d'informations et évaluation générale de l'application globale du Code de conduite
- Recommandations sur les travaux futurs

Séance de travail II : Mise en oeuvre de dispositions particulières

- Discussion sur la mise en oeuvre des dispositions particulières du Code de conduite et sur leur incidence sur la situation de sécurité dans l'espace de l'OSCE (Sections I à X, à l'exception de la Section II qui sera examinée séparément)

- Discussion sur des questions spécifiques d'application :
 - Contrôle politique démocratique des forces militaires, paramilitaires et de sécurité intérieure ainsi que des services de renseignement et de la police
 - Rôle et contributions possibles des organes et institutions de l'OSCE en ce qui concerne l'application du Code de conduite
- Discussion sur le rôle et les possibilités du Code de conduite en matière de gestion des conflits dans l'espace de l'OSCE, notamment coopération entre forces militaires, forces de sécurité et éléments de soutien civil dans le cadre de missions de sécurité intérieure
- Recommandations sur les travaux futurs

Séance de travail III : Contribution du Code de conduite à la lutte contre le terrorisme

- Evaluation de la contribution du Code de conduite dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, compte tenu également des résultats de la Réunion d'experts sur la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, tenue à Vienne les 14 et 15 mai 2002
- Examen de la pertinence de la question 1 du questionnaire sur le Code de conduite et des informations nationales correspondantes
- Discussion sur les moyens possibles d'accroître la contribution du Code de conduite à la lutte contre le terrorisme
- Recommandations sur les travaux futurs

Séance plénière de clôture :

- Rapports des rapporteurs
- Discussion finale
- Déclaration de clôture de la Présidence, incluant un résumé préliminaire des conclusions et des recommandations

4. Modalités

La Conférence se tiendra à Vienne les 23 et 24 septembre 2002. L'horaire de travail de la Conférence sera le suivant : 10 heures - 13 heures et 15 heures - 18 heures.

La Conférence sera organisée en séances plénières d'ouverture et de clôture, de même qu'en trois séances de travail. Il n'y aura pas de déclaration officielle au cours des séances de travail.

La Présidence de la Conférence sera assurée par la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Le Président sera secondé par des modérateurs et des rapporteurs au cours des séances de travail.

Les Etats participants sont invités à désigner des personnes prêtes à assumer la fonction de modérateur et de rapporteur et à présenter à la Présidence, le 10 septembre 2002 au plus tard, les noms des candidats en indiquant les séances auxquelles ils donneraient la préférence.

Les Etats participants sont encouragés à inviter des experts de leur capitale à faire partie de leur délégation.

Les partenaires méditerranéens pour la coopération et les partenaires pour la coopération seront invités à la Conférence selon les modalités en vigueur.

Calendrier indicatif

	Lundi 23 septembre 2002	Mardi 24 septembre 2002
Matin (10 heures - 13 heures)	Séance plénière d'ouverture/ Séance de travail I	Séance de travail II/III
Après-midi (15 heures - 18 heures)	Séances de travail I/II	Séance de travail III/ Séance plénière de clôture